Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 27 Mouharrem 1447
22 Juillet 2025

N° 108

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3896**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3900**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3904**
Homologation de résolutions **3904**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3905**
Avis aux créanciers..... **3908**
Convocations
Sociétés anonymes **3910**
Autres sociétés **3911**
Divers
Avis au public..... **3912**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement **3913**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Marja de Développement de L'Elevage et de L'Agriculture : SMADEA

S. A au capital de 18835 254 dinars

Mat CNSS : 068424 -39

Siège social : El Marja (1) Bou-salem

Selon PV du conseil d'administration numéro 5 compagne 2024/2025 réunie le 02/7/2025, enregistré à la recette des finances de Bousalem le 7/7/2025 sous le n°25701271, quittance numéro M038460, et dont un exemplaire original a été déposé au Registre National des Entreprises bureau de Jendouba le 8/7/2025 et selon dossier déposé sous le numéro 202551726.

1- Le Conseil d'Administration met fin au mandat de Monsieur Talal Youssef Pétrus en tant que Directeur Général de la Société SMADEA jusqu'au 30/06/2025.

2- Le Conseil d'Administration désigne Monsieur Ouertani Fathi, Directeur Général Adjoint, pour gérer la société du 01/7/2025 au 31/7/2025, et lui délègue tous les pouvoirs accordés au précédent Directeur Général.

2025R02138SANB2

Mutuelle Assurance de l'Enseignement

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2024

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **Mutuelle Assurance de l'Enseignement** qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024 faisant apparaître un total net de 660357827 Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de 5488824 Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie de fin de période de 13087380 Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Mutuelle conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Paragraphe d'observations :

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Comme indiqué dans la note aux états financiers «F-Notes relatives aux modifications comptables», la Mutuelle a procédé à la correction de certaines erreurs relatives aux exercices antérieurs pour un montant de 1 067 338 Dinars et les a constatés en ajustement à la baisse des capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

- Comme indiqué dans la note 4 aux états financiers, la Mutuelle a poursuivi les travaux d'assainissement des suspens antérieurs. En attendant le résultat final des travaux d'apurement, la MAE a constaté une provision pour un montant de 2 292 KDT. Notant que cette provision couvre les suspens en nets. Ces actions étant en cours à la clôture de l'exercice 2024, l'impact éventuel sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.

- Comme indiqué dans les notes AC6.3 et AC7.3 aux états financiers, certains comptes d'actif relatifs aux retenues à la source et aux intérêts courus sur placements sont encours de justification par la Mutuelle. En attendant le résultat final des travaux d'apurement, la MAE a constaté une provision pour un montant de 544 KDT. Les travaux de justification étant encours à la clôture de l'exercice 2024, l'impact éventuel sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4- Rapport du conseil d'administration :

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Mutuelle dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Mutuelle ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Mutuelle.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Mutuelle à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Mutuelle relatif à l'élaboration des états financiers.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des faiblesses et insuffisances au niveau du système de contrôle interne et de la gestion des risques de la Mutuelle.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la Mutuelle.

Les commissaires aux comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL : GSConsulting

- Mr Mourad Ben Mahmoud

MEMBRE DE MGI WORLDWIDE : Mme Selma Langar

2025R02154SANB2

SOCIETE DES CIMENTS DE GABES SCG

Société anonyme

Capital social : 14.661.952 Dinars

Siège social : 75, Avenue Kheireddine Pacha - Appartement B 15- 5ème étage 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant unique : 0008232A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 02/6/2025 enregistré à la Recette des Finances Montplaisir, Tunis le 4/6/2025 sous le QN°M064824 EN°25803915

Les actionnaires ont décidé :

- De renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une durée de trois années :

M. Sergio Antonio Alves Martins - M. Otmar Hübscher - M. Carlos Correra De Barros M. Gian Lorenz Raffainer et La Société Cotif Sicar.

- De renouveler le mandat du Cabinet Libra Audit & Consulting en qualité du deuxième commissaire aux comptes.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 10/7/2025 et dossier n°202552772 sous identifiant unique n°0008232A.

2025402526SANB2

CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS TUNISIE (CFE) DAAM

Société anonyme

Capital social : 19.825.000 dinars

Siège social : 30, Rue Socrate - Zone d'Activités Kheireddine - Lac 3 - 2060 Tunis

Identifiant unique : 1383996P

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 12/02/2025 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis le 27/02/2025 sous QN°M1604EN° 25800796), le conseil d'administration a approuvé la liste des signataires autorisés et a fixé les modalités. Les signataires autorisés sont : M. Radhi Meddeb Président, M. Mohamed Kamel Saibi Directeur Général et Directeur Département

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4/6/2025 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis le 4/7/2025 sous QN°M5684 EN°25802382) l'assemblée nomme Mr Robert Cheberiak en qualité d'administrateur en remplacement de Mme Julie Veillette.

Un exemplaire des P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 10/7/2025 sous dossier n°202552769 sous Identifiant unique n°1383996P.

2025402527SANB2

ESSOUKNA

S.A au capital de 5.050.500 D

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0030436S

Matricule fiscal : 30436S/P/M/000

CNSS : 74065-54

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 24/6/2025, il a été décidé le renouvellement des fonctions de Monsieur Kamel SFAXI en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société avec tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 24/6/2025 a été enregistré à la Recette des Finances du Bardo le 25/6/2025 sous le n°25808861 quittance n°M057414 et déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 4/7/2025 sous le n°202550894.

2025402538SANB2

Démarrage des souscriptions

PREMIUM SICAV» aura lieu le 8 Août 2025

ATTIJARI PREMIUM SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1917111J

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 Parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Agrément n°71-2024 du 19 décembre 2024

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des actions de «ATTIJARI PREMIUM SICAV aura lieu le 8 août 2025 présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ATTIJARI PREMIUM SICA V

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable

Catégorie : Obligataire

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres.

Législation applicable :

- Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif au Organismes de Placement Collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents

Siège social : Immeuble FEKIH - deuxième étage - rue des Lacs de Mazurie - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Capital initial : 1.000.000 Dinars divisés en 10 000 actions de 100 Dinars chacune

Agrément du CMF : N°71-2024 du 19 décembre 2024

Date de constitution : 21 mars 2025

Durée : 99 ans à compter de la date de constitution

Promoteur : Attijari Gestion - Immeuble Fékih - rue des Lacs de Mazurie - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Gestionnaire : Attijari Gestion- Immeuble Fékih - rue des Lacs de Mazurie Berges du Lac - 1053 Tunis

Dépositaire :

Attijari Bank - 24, rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis.

Distributeur :

Attijari Bank - 24, rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat : La valeur liquidative nette de toute commission

Pour plus d'informations sur «ATTIJARI PREMIUM SICAV», un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 2014 sera mis à la disposition du public sans frais auprès de «ATTIJARI PREMIUM SICAV» sise à l'Immeuble FEKIH - deuxième étage - rue des Lacs de Mazurie - Les Berges du Lac - 1053 Tunis, du siège social de la société Attijari Gestion et du réseau d'agences d'Attijari Bank.

2025402545SANB2

La Société de Promotion Touristique «MERIDIANA»

Société anonyme

Au capital de 8.723.260 Dinars

18, Rue d'Italie - Tunis

ID : 0024587V

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration du 21 juin 2025 enregistré à la recette des finances à Charguia le 9 juillet 2025 sous le n°25807940, quittance n°M88056, il a été décidé de renouveler le mandat du Directeur Général de la Société M. Chokri Hmidi et ce pour une durée d'une (1) année à compter de la date de la présente réunion avec fixation de ses pouvoirs.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises sous le n°2025149731 le 16 juillet 2025.

2025402552SANB2

SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERE DU SUD «STHS»

Société anonyme

Au capital de 5.648.700 Dinars

5, Rue 8603 Z.I Charguia 1 - Tunis

ID : 0024733L

Suivant le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 2025, enregistré à la recette des finances à Charguia le 9 juillet 2025, sous le n°25807939, quittance n°M88050, il a été décidé de nommer entant que nouveau Directeur Général de la société M. Chokri HMIDI, titulaire de la CIN n°02060022, délivrée à Tunis le 4/11/2015 et ce pour une durée d'une (1) année à compter de la date de la présente réunion et ce en remplacement de l'ancien Directeur Général M. Ali DHIB DHIB et ce suite à l'expiration de son mandat avec fixation de ses pouvoirs.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°2025149734 le 16 juillet 2025.

2025402553SANB2

Augmentation de capital en numéraire

Dénomination : YADIS HOLDING

Forme : Société anonyme

Identifiant unique RNE : 0964787G

Matricule fiscal : 0964787G/A/M/000

Affiliation CNSS N° : 269352 - 80

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Capital social : 13 200 000 dinars divisés en 825 000 actions de valeur nominale de 16 dinars chacune entièrement libérées.

Montant de l'augmentation de capital : 3 300 000 dinars moyennant l'émission au nominal de 206 250 actions nouvelles de 16 dinars chacune à libérer des trois-quarts à la souscription.

Dépôt provisoire : N°AC03892025 du 17 Juillet 2025 au Registre National des Entreprises. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Juillet 2025 a décidé une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 3 300 000 dinars moyennant l'émission au nominal de 206 250 nouvelles actions nominatives à libérer des trois-quarts à la souscription et il a délégué au Conseil d'administration les pouvoirs pour la réaliser en une ou plusieurs tranches et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

Dépôt des fonds : les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert au nom de la société auprès de La BIAT - Agence Centre d'affaires - Tunis sous N° 08003000513201254965.

Droit préférentiel de souscription : conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts, les actionnaires ont proportionnellement à leur participation un droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes.

Délai de souscription : le délai de l'exercice du droit préférentiel court à partir du 31 Juillet 2025 jusqu'au 20 Août 2025 inclus. Passé ce délai, les actions non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre supérieur à celui qu'il pouvait souscrire à titre préférentiel proportionnellement à leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

2025402586SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Renouvellement du mandat du gérant

Cofat Automotive Systems

Sarl non résidente

Au capital de 100.000 Euros

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1023123 S

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 Juin 2025, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 27 Juin 2025, sous le n°25802291, quittance n°M053695, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 15 Juillet 2025, sous le n°2025149467, il a été décidé, à l'unanimité, le renouvellement du mandat du Gérant, Monsieur Fethi Bouzaiene pour une durée de trois

ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027.

2025402540SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution de la Société et Nomination d'un liquidateur

SOCIETE LD GROUP ETUDES

SUARL au capital social de 1 000 Dinars

Siège social : 22, Rue Emir Abdelkarim - Mutuelle Ville 1082 Tunis

IU : 1834650/Z

Suivant Procès-verbal des Décisions de l'Associé Unique du 30 Juin 2025 enregistré à la Recette des Finances de Cité Mahrajéne le 7 Juillet 2025 sous le n°25503389, Quittance n°M042233, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 11 juillet 2024 sous le n°202553061, il a été décidé la dissolution de la société et la nomination de Mr Sylvain PALOMBO en qualité de liquidateur de la société.

Tous les créanciers sont appelés à présenter leurs titres de créances au liquidateur demeurant à Résidence Echbilia Immeuble 2 appartement N°1 Riadh Andalous - 2058 Ariana et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025402551SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Médenine le 3/7/2025 enregistré sous n°25204056, reçu n°M069323, Mr Taher Ben Ahmed Lassoued CIN n°13405887 a vendu à Mr Aymen Ben Boumedyen Aloui CIN n°13509648 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments Physiques et Moraux destiné comme «Vente de GSM et accessoires» sis à l'avenue Habib Bourguiba Médenine.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne. Publié au journal le Quotidien le 10/7/2025.

2025R02137FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte signé 15/11/2024 enregistré 18/4/2025 à la recette des finances Dar Chabeene El Fehri sous M028066 le jour même Mohamed Akram el Karoui a vendu à Melek al Maaoui le fonds de commerce consacré pour toute activité commerciale des habits cérémonials et ne peut être utilisé comme boulangerie ou café ou cave des boissons alcooliques, sis à l'avenue de l'Environnement Dar Chabeene el Fehri.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse de l'acheteur sus mentionnée dans 20 jours à partir de la publication au journal le Quotidien le 12/7/2024.

2025R02140FCCC2

Vendre d'un fonds de commerce

En vertu contrat enregistré à la recette des finances de la Goulette le 9/7/2025 sous le numéro 25205955 numéro de quittance 85190.

Mme Afef Bent Belgacem Ouni vend la totalité du fonds de commerce sise le 01 Avenue jardins Carthage - Carthage 2046 Ain Zaghouan Tunis à la société Les Solistes, MF N°1421137/R/A/M000 siège social 98 avenue République Mégrine Tunis 2033 représentée par Madame Mariem Fendi.

Toutes les oppositions sont acceptées entre les mains du vendeur à l'adresse sis 1 Rue Khatiyat Nkhilet Nord Ariana dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette publication a été publiée le 17/7/2025 dans le journal Al-chorouk.

2025R02141FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé le 19/6/2025 à la municipalité de Sidi Amor Nabeul enregistré à la recette des finances de rue de France Nabeul le 23/6/2025 sous le numéro de reçu M046355 numéro d'enregistrement 25202523 Fraj Haj Brahim demeurant à la rue de l'Ittihad Bir Challouf Nabeul a vendu à Zied Graja demeurant à la rue Ladhikiya cité Afh Nabeul, la totalité du fonds de commerce exploité à l'activité commerciale buvette cafeteria dans le local sis à l'avenue Habib Karma à Nabeul avec tous ses composants matériels et immatériels. Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT au bureau de l'avocat à la cour de cassation maître Mrabet Hanen au numéro 192 avenue Habib Bourguiba à Nabeul.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Sahafa Alyoum et la Presse le 01 juillet 2025.

2025R02143FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 20/6/2025 enregistré à la recette des finances de Manzel Bourguiba quittance n°M055586 enregistrement n°2520190 vend et cède à Chahida Aribi le fonds de commerce à Dhia Dalhoumi exploité dans le commerce alimentation et divers situé au 40 l'avenue Ibn Khaldoun Manzel Bourguiba 7050.

Ce même avis a été publié aux Quotidien et Chourouk le 12/7/2025.

Toute opposition doit être adressée et sera acceptée au 40 Avenue Ibn Kholdoun Menzel Bourguiba 7050 dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication au J.O.R.T à l'adresse de l'acheteur sous indiqué.

2025R02155FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente d'un fonds de commerce rédigée par M. Cherif Hanen Avocate dont les signatures sont légalisées et enregistré à Morneg le 10/7/2025 quittance M058209 sous le n°25201775, Souad Wafi domiciliée

à fandaria Djebal Resas Mornag a vendu à Dhikra Marghni domiciliée à Marghna Mornag le fonds de commerce destiné à tout commerce sis au n°84 au marché municipale Mornag.

Toute opposition pourra être rendue entre les mains de l'acheteur dans le local objet de vente sis au n°84 au marché municipal de Mornag vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié au journal Echourouk le 17/7/2025.

2025R02157FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30/5/2025 enregistré auprès de la recette des finances Mégrine le 17/6/2025 enregistrement n°25204263 quittance n°M054929 Mr Brahim Ben Saad Karaa selon procuration à Mr Baghdadi Karaa a vendu à Mr Hamza Ben Hedi Damarji la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café 1ère catégorie "BRO7HERS" sis 02 rue Essourour Mégrine.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de vendeur à son adresse sise Résidence Megara Appt 1 Les jardins de Carthage Tunis dans le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 10/7/2025.

2025R02163FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente daté du 8/7/2025 enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 9/7/2025 sous le n°25201914 rédigé par l'avocate maître Bel Haj Amor Samia, publié au journal Echourouk page 22 et au Journal le Quotidien page 22 du 11/7/2025 Monsieur Mosbah Mohamed titulaire de la CIN n°08255510 délivrée le 2/4/2019 a vendu la totalité de son fonds de commerce qu'il s'agit de l'activité d'un café première catégorie exercé dans le local sis à la rue Yakout Alhamaoui cité Erriadh Sousse à Madame Lahiou Amna titulaire de la CIN n°08493450 délivrée le 10/10/2021.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'avocate maître Bel Haj Amor Samia au siège de son bureau sis à l'Avenue Medhat Bacha résidence Sindabad 2 immeuble B bureau 11 6ème étage 1001 Tunis dans un délai de vingt jours à partir de l'émission de cette annonce.

2025S00946FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Kaala Soghra Sousse le 12/3/2025 sous le n°25200551 quittance n°M012325 Hasen Ben Mohamed Ben Alijlassi cin 07669263 a vendu à Mme Sana Bent Salah Mbarek Nasraoui cin n°12608016 la totalité du fonds de commerce sis à la rue 20 mars Kaala Soghra Sousse ayant pour activité drugstore.

Prix de vente : 15.000.000 d.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître du vendeur aux heures administratives pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Annonce publiée au journal Echourouk le 25/3/2025.

2025S00947FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 4/3/2025, enregistré à la recette des finances Mansourah - Kairouan en date du 12/3/2025, quittance N°M028237 enregistrement n°25201013, Emna Bent Hedi Guedhami a vendu à Ousama Ben Sayed Tibi - qui réside à l'Avenue Hay Mohamed Ali n°85 à Kairouan, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels représenté pour la Vente des Cadeaux en détails.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 17/7/2025.

2025S00948FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par acte de renonciation d'un fonds de commerce en date du 17/9/2024, enregistré à la recette des finances de Kalaa Kébira le 30/9/2024 sous N°24202595 quittance N°M067323. Mr Nader Ben Saad, titulaire de la CIN n°07439951 a renoncé et cédé à Mr Elyess Ben Saad, titulaire de la CIN n°12822075, la totalité du fonds de commerce du local destiné café 1ère catégorie dénommé «Café Royal» (I. Unique : 1693588B) sis à l'Avenue Habib Thameur - Place Ennasr (El Jorf) - Kalaa Kébira - Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de renoncer au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2025S00949FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente en date du 8/7/2025 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 8/7/2025 sous le n°25203267 Reçu n°M045292. Narjes Bouallegue a vendu à Ramzi Trabelsi tout le fonds de commerce situé à la Rue Louis Maalouf Sahloul, Sousse pour un prix de trente mille dinars (30 000.000 dt) activité crêperie. Toute opposition doit être faite auprès de Maître Yousri Gouta Avocat rue 22 janvier 1952 Sousse et dans les délais légaux de 20 jours de la date de la publication de cette annonce. Un avis de vente est paru dans le journal Essahafa sous le n°11236 en date du 11 juillet 2025.

2025S00950FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30/6/2025 enregistré à la recette des finances Hammamet le 02/7/2025 quittance n°M10100 Mr Ahmed Ezine ayant le MF n°0972524F a vendu à la société FAZAT COMPANY ayant le MF n°1762859R tout le fonds de commerce sis à la Rue Etahrir Hammamet exploité dans le commerce en détail de prêt à porter, des chaussures et valises.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans les délais légaux entre les mains du gérant de la société acquérante à l'adresse du fonds acheté sis à Rue Etahrir Hammamet.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa du 10/7/2025.

2025S00951FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 14/07/2025, enregistré auprès de la recette des finances de Chihia - Sfax le 14/7/2025 sous le numéro 25201386, reçu n°M040674, Monsieur Abdelatif Ben Mongi Elleuch, titulaire de la CIN n°08420090 et inscrit au R.N.E sous le numéro unique n°114582, a vendu à Monsieur Jamel Ben Salah Abdelaoui, demeurant à Ghedir Ezzitoune, Jelma, Sidi Bouzid, l'intégralité du fonds de commerce exploité sous l'enseigne "Café El AHRAM", classé café de première catégorie, situé à la Route Tenyour, Km 9 Sfax.

Le prix a été déposé entre les mains du rédacteur de l'acte, Maître Moez Turki, avocat près la Cour d'appel de Sfax, dont le cabinet est sis à la Rue Habib Maazoun, Immeuble Chakroun, 1er étage 300 Sfax, où toutes oppositions peuvent être adressées dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de la présente vente a été publié dans le quotidien Assabah, édition du 16/7/2025.

2025X00966FCCC2

Donation de fonds de commerce

Suivant acte notarié daté du 17/6/2025 M. El Kilani Ben Mohamed Sghaier CIN 01731592 demeurant à Nyanou Nabeul a cédé par donation à ces fils M. Mohamed Ben El Kilani Sghaier CIN 06316220 demeurant à Nyanou et Mme Leila Bent Elkilani Sghaier CIN 06338120 demeurante à Nyanou et Mme Aida Bent Elkilani Sghaier CIN 06351615 demeurante à Nyanou Grombalia, des tiers à parts égales entre eux, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels incorporels dénommé Montazeh Elahlem situé klm 5 Nyanou Route de Beni Khalled Grombalia, RNE 0613884F.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cet extrait au Journal Officiel de La République Tunisienne.

Les oppositions seront acceptées au domicile élu des donataires : Cabinet Maître Toumi Mohamed Mehdi Avenue Habib Bourguiba Grombalia.

Un extrait de cette insertion est publié aux journaux Quotidiens Essahafa et la Presse le 12/7/2025.

2025402531FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente signé le 8/7/2025 et enregistré auprès de la recette des finances Dhouar Hicher à la même date sous le numéro 25201576 quittance n°M0500074, Madame Olfa bent Al-Amin ben Mabrouk Razki, mandaté par Monsieur Fathi ben Al-Amin ben Mabrouk Razki, résident à l'adresse rue 5507, douar Hicher Manouba, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07333156, a vendu à Madame Akri bint Al- Taher ben Saleh Al Mathlouthi, résidant à l'adresse Rue Saleh ben Youssef, Quartier Hicher Manouba, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07364969, l'intégralité du fonds de commerce comprenant tous ses éléments matériels et immatériels, situé au 62 Rue des Martyrs, Quartier Hicher Manouba, destiné à l'exercice de toutes activités commerciales, et enregistré au registre de commerce sous le numéro 2661922018 A.

Les réclamations peuvent être adressées à l'acquéreuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Le Quotidien" et "Echourouk" du 15/7/2025.

2025402541FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce du 7/3/2024 légalisé enregistré à la recette des finances Ksar Said le 26/02/2025, sous le n°25200768 et quittance n°M016942, la société Euro Bâtiment et Finition «S.A.R.L» inscrite au RNE sous le n°1664081Q et dont le siège social rue Abdallah Ben Habhab route X - Cité Ferdaws - Cité Ettahrir - 2042 - Tunis représentée par son gérant Mr Mourad Ben Mohamed Ben Ali Souissi Tunisien titulaire de la C.I.N n°05293761 délivrée à Tunis le 01/11/2021 a vendu et cédé à la société HATTAB AUTO «S.A.R.L» inscrite au RNE sous le n°1668631R, et dont le siège social route X - Avenue 7 Novembre - Cité Ferdaws- Cité Ettahrir - 2042 - Tunis représentée par son gérant Mr Hattab Ben Ezzeddine Ben Hattab Zehani Tunisien titulaire de la C.I.N n°07384821 délivrée à Tunis le 26/5/2014, la totalité du fonds de commerce du local sis à rue Abdallah Ben Habhab route X - Cité Ferdaws - Cité Ettahrir - 2042 - Tunis destiné au commerce des produits sanitaires et faïences en gros avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions éventuelles seront adressées au siège de la vendeuse chez son gérant à la route Sidi Manssour Km 12 Sfax qui s'engage à informer l'acheteur de tout objection qui pourrait lui être adressée dans les meilleurs délais dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 17/7/2025.

2025402544FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances, Charguia, le 02 juillet 2025, sous le n°25207622, quittance n°M085783, Adel HTIRA a cédé à Belahsen KOUKI la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue Louis Braille 142, Cité Khadhra, au prix de vingt cinq mille (25.000) dinars, payé par le cessionnaire et consigné au compte bancaire 0051439248 Attijari Bank, l'adresse à laquelle toutes oppositions sont adressées est l'adresse du fonds de commerce déjà mentionné.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 17/7/2025.

2025402547FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 9/7/2025, enregistré à la Recette des Finances El Yasminet en date du 14/7/2025, Quittance n°M041191, Enregistrement n°25202819 Mme Chaima Bent Mongi Salouli à Mr. Abderraouf Ben Mustapha Maatoug, tout le fonds de commerce situé au local commercial BA6 au rez-de-chaussée (Bloc A) du complexe résidentiel et commercial "Hichem Résidence 2" situé à El Madina El Jadida 3, enregistré au Registre national des entreprises, sous le numéro M1824248, et destiné au commerce et la vente des jus et de la pâtisserie, avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 10.000dt,000.

Toutes les oppositions seront acceptées chez Maître Nabil Belhadj Avocat sus au 45 avenue Habib Bourguiba, esc «D» 3ème étage Tunis, durant une période limitée de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au JORT.

La présente annonce a été publiée aux Journaux Echourouk et le Quotidien en date du 18/7/2025.

2025402561FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation établi par les notaires, Maître Abderraouf Samoud et son assistante Maître Nahed Ghebrich le 6/12/2022, enregistré au registre des brouillons n°420/271 et au journal n°196 enregistré à la recette des finances Kélibia sous quittance n°M075152 et enregistrement n°22203135 Mr Mohamed Faouzi Ben Ali ben Ahmed Balloum titulaire de la C.I.N n°01776501 a cédé à son fils Mr. Mohamed Ali ben Mohamed Faouzi Ben Ali Balloum titulaire de la C.I.N n°06415989 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels d'un local destiné pour un café catégorie 1 sis à la place de la République Kélibia.

Les oppositions seront adressées au donneur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 19 juillet 2025.

2025402566FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé légalisé à Nabeul le 17/6/2025 et enregistré à la recette des finances dar Chaaben el Fehri le 17/6/2025 sous le numéro 25301880 et reçu numéro M040533 Monia Sassi demeurant au num 11 avenue Habib Bourguiba Dar Chaaben el Fehri a loué à la société SOLUTEC demeurant au num 9 avenue Habib Bourguiba Dar Chaaben el Fehri la totalité du fonds de commerce Exploité aux services informatiques et la réparation et la vente des ordinateurs avec tous ses composants matériels et immatériels sis au num 9 avenue Habib Bourguiba Dar Chaaben El Fehri. Les oppositions doivent être remises au local de la propriétaire du fonds de commerce à rue Ali Bouchoucha num 11 Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux la Presse et Sahafa Alyaoum le 01 juillet 2025.

2025R02144FCCC3

Résiliation d'un acte de location de fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nabeul le 02-7-2025 sous n°25302042 quittance n°M049552, Monsieur Sofiene Zayani (CIN n°01814908) et la société Nano (1390634G) ont décidé la résiliation de l'acte de location du fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Nabeul le 18-3-2019 quittance n°M019046 exploité au local sis à l'avenue Hedi Chaker Nabeul. Les oppositions seront faites au lieu d'exploitation du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication au JORT. Cet avis a été publié au journal Le Quotidien le 16-7-2025.

2025R02147FCCC3

Résiliation de contrat de location d'un local commercial et régularisation d'une amende de privation

En vertu d'un acte sous seing privé signé et légalisé entre les deux parties en date du 3 et 4 Juillet 2025; enregistré à la recette des finances de Radés le 4 Juillet 2025; Quittance n°M047399, Enregistrement n°25302067.

Il a été convenu et approuvé entre Monsieur Mohamed Aref Ben Hessen Nemri en tant que propriétaire légitime et Monsieur Mohamed Ayoub Ben Aroussi El Hammemi agissant entant que représentant légal et unique de la société «ALPHA LAVAGE», société unipersonnelle à responsabilité limitée, Titulaire du Matricule Fiscal N°1608494T, la résiliation du contrat de location du local commercial sis à l'Avenue El Ouedi, Cité El Welja, Radés exploité par la société sus indiquée pour exercer son activité d'entretien et de lavage des voitures qui a été effectué le 14/01/2020, enregistré à la recette des finances place de la république, Rades le 10/11/2023, Enregistrement N°23303483, Quittance n°M059978.

Comme il a été convenu qu'il y a eu une régularisation d'une amende de privation d'exploitation du fonds de commerce du local déjà mentionné suite à un commun accord entre les deux parties déjà mentionné et suite au paiement d'une amende de la part de Monsieur Mohamed Aref Ben Hessen Nemri pour le profit de Monsieur Mohamed Ayoub Ben Aroussi El Hammemi.

Les objections peuvent être acceptées dans un délai de Vingt jours à compter de la date de publication au journal Officiel Tunisien auprès de Monsieur Mohamed Ayoub El Hammemi à son siège à son Bureau à Rue El Jaouda N°10, Dubosville Tunis.

Cette annonce est publiée au journal «Chourouk» du vendredi 11/7/2025.

2025R02148FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par un acte du 5/5/2025 enregistré à la R.F la Goulette le 9/6/2025 sous le n°25305026 quittance n° 69948, la société Mayar et Kmar MF : 1663877R a loué à la société Latifa & Snow MF : 1929704T le fonds de commerce nommé Le Moyen Magasin situé à Immeuble Turquoise n°17 rue Osman BAHRI Ain Zaghouan Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels et

destiné à la vente des aliments et accessoires des animaux domestiques pour une durée de 18 mois du 5/5/2025, cet extrait est paru aux quotidiens Essabah et le Temps le 16/7/2025.

2025402543FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 7/7/2025 enregistré à la recette des finances de Sidi Hssine de Tunis le 9/7/2025 quittance n°M082098 enregistrement n°25302665, il appert que Mme Feten Bent Ahmed Sassi titulaire de la CIN n°04681899 délivrée à Tunis en date du 23/02/2019 résidente au n°46 rue 4366 Ezzahrouni, a loué en gérance libre la totalité du fonds de commerce, exploité dans le local situé à la rue 4366 rue El Antite Tunis, à Mme Cheyma Bent Salah Samaali titulaire de la CIN n°09018516 délivrée à Tunis en date du 24/5/1993 pour l'exploiter en tant que café. La dite location commence du 15/5/2025 et finira le 14/5/2035.

Tout acte ou transaction quel qu'en soit concernant le fonds de commerce objet de la location citée devra être conclu au nom de la locataire de ce fonds et toute disposition contraire sera nulle et non avenue.

Cette publication fait l'objet d'une annonce aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 18/7/2025 facture N°FC2/13931.

2025402567FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndic de Copropriétaires de la résidence SARAH

Conformément au PV de l'assemblée générale constitutive du 31/5/2025, Inscrit à la recette des finances Nelson Mandela le 16/6/2025, Quittance n°38955, Enregistrement n°1028, et l'approbation de la municipalité de la Soukra sous le n°2188 en date du 27/6/2025.

Il a été constitué le syndic de Copropriétaires de la résidence SARAH sis au Lotissement El Azima - Cité El Hidhab - Fouchana et l'élection du bureau constitué de :

- Mr Nabil Maalej : Président
- Mr Imed Ben Hsine : Trésorier
- Mr Hamadi Mili : Secrétaire Général
- Mr Achref Chrif : Membre
- Mr Haithem Sayari : Membre.

2025R02160APSF1

Constitution du Syndicat d'habitation

Syndic des Propriétaires

De la Résidence Olympia - Radés Melaine

En vertu de l'assemblée générale constitutive présidée par l'huissier de la justice Maître Radhia Oueslati, du 15/9/2024 enregistrée à la recette des finances de Radés du 20/9/2024, quittance n° 063324, enregistrement n°24000214, il est constitué un syndicat des propriétaires de la résidence Olympia sis au 1 Rue de Tunis - Radés Meliaine.

Les membres :

Président : Mr Ben Saidane Riadh

Secrétaire général : Mr Machfar Mokhtar

Trésorier : Mr Chahbi Kamil.

2025R02161APSF1

La constitution du syndic de la copropriété de la résidence park sokra sise à sokra

Suite à l'assemblée générale du 11 janvier 2025 dont son PV est enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 31 janvier 2025 sous le N°25701154 et quittance N°M015503, il a été nommé :

- Mr Karim Ben Mohamed : Président du syndic
- Mme Rabeb Miloud : Vice présidente
- Mme Sihem Saïdi : Trésorière
- Mr Younes Dherar : Secrétaire générale
- Mr Souheil Fdhil : Membre.

2025402524APSF1

Constitution d'un syndicat

SYNDIC RESIDENCE SAJA

Résidence SAJA, Riadh Andalous, Ariana Medina, Ariana, 2058

MF : 1928875J

En vertu d'un procès-verbal d'une assemblée générale en date du 21 avril 2024 enregistré à la recette des finances Manzah 6 le 26 août 2014 sous le numéro 1371, il a été procédé à la constitution du syndicat selon les caractéristiques suivantes :

- Nom du syndicat : SYNDIC RESIDENCE SAJA
- Objectifs de l'association : Gérer les parties communes, représenter la copropriété et veiller à l'exécution du règlement de copropriété.
- Siège social : Résidence SAJA, Riadh Landlous, Ariana Medina, Ariana, 2058

L'organe du syndicat :

Président du Syndicat : Monsieur Mseddi Salim

Trésorier : Monsieur Ben Othmen Zied

Membres : Monsieur Ben Amer Zaher et Monsieur Daoued Nader.

2025402557APSF1

Homologation de résolutions

Nomination d'un nouveau président du syndic des copropriétaires de la quintessence sans membres

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence la quintessence située à Ennasr 2, Ariana tenue le 20 mai 2025, et enregistré à la recette des finances Menzah 6 sous :

- Numéro de quittance : 072661
- Numéro d'enregistrement : 25704195

Date d'enregistrement : 23 mai 2025

Il a été décidé la nomination de Monsieur Mohamed Monaam Oueslati en qualité de Président du syndic des copropriétaires sans membres.

2025R02162APSF2

Election des membres du syndic des copropriétaires de "Résidence Fériel"

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires, tenue le 16 Mars 2025, enregistré à la recette des finances de cité Ettadhamone sous le numéro 25701942, quittance n° M036386 en date du 10/4/2025.

Le syndic des copropriétaires de la résidence Fériel sise à Jardins Menzeh 2 a élu le bureau suivant :

Présidente du syndic : Mme Najoua Ben Mansour

Trésorière : Mme Hadhami Bel Haj Yahia

Secrétaire général : M. Issam Briki.

2025402466APSF2

Syndic Résidence BADR Ain Zaghouan

Suivant le PV de l'AGO en date du 20/02/2025 enregistré à la recette des finances La Goulette le 18/3/2025 sous le n°25702356 Quittance n°36368, il a été décidé De nommer Mr Ayed Hani comme président, Hanes Altaktak comme trésorier et Mr Majd Kraiem, Mr Adel Abdallah, Mr Taieb Bsadok comme membres de syndic de résidence BADR.

2025402539APSF2

Election des membres de bureau syndical de la résidence JINEN DU LAC

Adresse Rue du Yen 6 les Berges du Lac 2

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 26 Avril 2025 et enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis sous le n°25804162, quittance n°58095, a été élu les membres du bureau syndical des propriétaires de la résidence.

Composé comme suit :

Madame Salma Ben Ali : Présidente

Madame Neila Besrour : Trésorière

Madame Meriem STA : Membre

Monsieur Arbi SEBAI : Membre.

2025402558APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40%

Etude Maître Triki Salah

Avocat à la Cassation

8, rue Aboulkacem Chebbi 3000 Sfax

Créancier poursuivant :

Société Univers Distribution route Gabès km 3.5 zone industrielle sidi Salem Sfax identifiant unique 0901790F représentée par Maître Triki Salah avocat à la cour de cassation 8, rue Aboulkacem Chebbi 3000 Sfax MF 275819M/A/P/000.

Débiteur saisi :

Abderrazek ben Messaoud, libraire demeurant Bir Ali Sfax CIN n°05291200.

Immeuble saisi :

La propriété, objet du titre foncier, n°14448, Sfax, dénommée «Saïda 191», se composant de 7 parcelles proches les unes des autres, qui sont les parcelles n°118-119-257-268-275 -262-174 toutes situées à Sedirat via la route nationale n°2, à environ 20 km de la ville de Bir Ali bin Khalifa gouvernorat de Sfax.

- Parcelle n°118, d'une superficie de 53726 m², plantée d'environ 65 oliviers, des amandiers et des vignes.

- Parcelle n°119, d'une superficie de 17799 m², plantée de 22 oliviers, une maison d'une superficie de 160 m², et une autre construction sans toit de 100 m², ainsi qu'un entrepôt d'une superficie de 40 m² et une unité sanitaire indépendante du bâtiment, d'une superficie de 12 m².

- Parcelle n°257, d'une superficie de 20348 m², plantée d'environ 40 oliviers et des amandiers.

- Parcelle n°268, d'une superficie de 5616 m², plantée d'amandiers de vignes et d'oliviers nouvellement plantés.

- Parcelle n°275, d'une superficie de 6222 m², nouvellement plantée par des pieds d'oliviers

- parcelle n°262, d'une superficie de 3324 m², plantée de 6 oliviers

- Parcelle n°174 d'une superficie de 18220 m², nouvellement plantée par des pieds d'oliviers.

La mise à prix :

Deux cents quarante mille dinars (240.000.000 D)

Lieu et date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le Mercredi 20/8/2025 au tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la rue Ahmad Aloulou Sfax à partir de 9 heures du matin.

Visite des lieux, tous les jours et pour plus amples informations contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal.

2025X00965VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie Immobilière

Maître Maimoun Bouzid

Immeuble Banque du Sud, 4ème étage, 3000 Sfax

Saisissant : Nabil Feki, huissier notaire, dont le siège est à Bab Bhar, Immeuble Celio, Sfax.

Partie saisie : Mohamed MNEJA, commerçant de pièces de rechanges, résident à la Route de Mahdia km 9.5, Sakiet Eddaier, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Maimoun Bouzid, Immeuble Banque du Sud, 4ème étage, 3000 Sfax.

Immeuble objet de la saisie : l'immeuble est situé sur la route de Sidi Salem km 1.5 Sfax derrière société Chahia Sfax. Il s'agit d'un entrepôt orienté à l'est d'une superficie d'environ 115 mètres carrés. Il est délimité au sud par la société Sogam, à l'ouest par Al Zayani, au nord par Monji Al Hassairi et à l'est par une rue. L'entrepôt est équipé par l'électricité et l'eau potable. Il comprend également dans son coin sud ouest une toilette d'une superficie d'environ 5 mètres carrés.

Le bien est loué par M. Ahmed Elwafi pour y exercer l'activité de ferronnerie depuis 1997. Le loyer mensuel s'élève actuellement à 450 dinars pour une durée indéterminée.

Mise à prix : Cent trois mille cinq cents dinars (103.500.000 DT).

Date et lieu de la vente : lundi 18 août 2025 (18/8/2025) à 9 heures du matin, à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax, situé au Palais de Justice, Rue Abou El Kacem Chebbi, Sfax.

Visite du bien : tous les jours de la semaine pendant les heures de travail administratif.

Conditions de participation : il faut cautionner le tiers de la mise à prix ou présenter un chèque certifié. Pour plus de renseignements, consulter le cahier des charges au tribunal de Première Instance de Sfax, ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2025X00967VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Après réduction de 40%

Maître Haikael Ben Ayed

L'adjudication aura lieu le lundi 18/8/2025 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sise à la rue Victor Hugo Sfax.

Partie poursuivante : Amel Lahiani, femme au foyer, demeurant au km 1.5 Gremda Sfax, domiciliée au bureau de son avocat Maître Haikael Ben Ayed, avocat domicilié à son étude sise 7 rue Ali Bech Hamba imm. Mezghanni 3000 Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Haikael Ben Ayed, avocat domicilié à son étude sise 7 rue Ali Bech Hamba imm, Mezghanni 3000 Sfax

Partie saisie :

1- Les héritiers du défunt Moncef Kammoun dont sa veuve Rachida Bousarsar et ses enfants Radouan Saadia, Sania, Mohamed, Lamia, Wissem et Hela

2- Les héritiers du défunt Tawfik Kammoun dont sa veuve Naziha Trabelsi et ses enfants Houda, Abdallah et Mohamed Hichem

3- Ameur Kammoun, demeurant tous, Route Gremda km 1.5 face ruelle ben Said Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de deux immeubles :

1- La totalité de l'immeuble sis à la route Gremda km 2 de superficie de 11.80 m² de longueur de 4.29 m et largeur 2.75 m bien équipée côtoyée de l'ouest par route Gremda Abdelmajid Oudni de l'est, céramique et décor du sud et Lassad Oudni du nord.

Mise à prix après réduction : Seize mille cinq cent soixante dinars (16560.000 D) qu'on leurs ajoutent les frais judiciaires de poursuite de cette étape.

2- La totalité de l'immeuble sis à la route Gremda km 1.5 de superficie de 35.55 m² de longueur de 9.26 m et largeur 3.84 m se compose de deux parties show-room et un bureau bien équipée côtoyé par route Gremda de l'ouest, Abdelmajid Oudni de l'est, boulangerie Ben Ayed du sud et Mahdi Makni du nord.

Mise à prix après réduction : cinquante-cinq mille quatre-vingt dinars (55080.000D) qu'on leurs ajoutent les frais judiciaires de poursuite de cette étape

Mise à prix générale après réduction : soixante et onze mille six cent quarante dinars (71640.000D) qu'on leurs ajoutent les frais judiciaires de poursuite de cette étape.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le greffe de la cour de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00968VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : La Banque Tuniso Libyenne B.T.L. Société anonyme, M.F. : 0033272 D sise à l'Avenue Maître Beji Kaied Essebsi, centre urbain nord, Tunis. En sa qualité de créancière saisissante.

Partie saisie : Ouajdi Ben Neji Ben Ahmed SKHIRI. C.I.N. n°0588733, demeurant 3 rue Hmidi Menzah - Tunis.

Caution hypothécaire de la société touristique Golden Beach, et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Les parts indivises objet de la vente :

Description : l'immeuble consiste en une villa à usage d'habitation sise 3 rue Hmidi El Menzah 1 Tunis objet du titre foncier n°120553 Tunis, situé dans un quartier résidentiel et commercial à grande fréquentation, au centre de l'arrondissement d'El Menzah dont se trouve tous les services publiques et commerciaux, le transport et autres, le quartier se situe près du complexe sportif d'El Menzah, du parc du Belvédère, à coté du quartier Mutuelle ville qui est une zone luxueuse et à grande importance immobilière. L'immeuble se trouve au milieu de villas individuelles de standing et d'immeubles à vocations diverses.

Contenances : l'immeuble contient une villa bâtie sur une parcelle de terrain d'une superficie de 525 m² objet du T.F. 120553 Tunis.

La villa est composée d'un rez-de-chaussée, d'un étage et on trouve aussi un rez-de-jardin où se trouve la cuisine et le garage pour voitures, se trouve également une mezzanine avec une seule pièce entourée par un jardin extérieur.

La superficie totale de tous les étages est de 441 m².

Désignation de l'immeuble : l'entrée de l'immeuble par un jardin qui entoure la villa des quatre cotés dont le sol est couvert dans sa majorité avec un carrelage marbré. La villa possède trois entrées, une principale, la deuxième entrée par l'abri des voitures, la troisième se trouve à l'arrière de la villa par l'espace annexé à la cuisine.

La villa se caractérise par un style architectural simple inspiré du traditionnel tunisien, aussi par les matériaux utilisés à savoir le carrelage, la boiserie, et autres matériaux.

L'experte a constaté la présence de quelques fissures qui n'existaient pas en 2021, elle a confirmé qu'il faut

prendre l'avis d'un expert en la matière pour déterminer les causes de ces fissures ainsi que les solutions nécessaires.

L'une des copropriétaires a déclarée à l'experte que ces fissures sont dues aux travaux fourrage et de construction effectuées par le voisin du coté arrière de l'immeuble et qui ont causées le déplacement du sol de la construction ainsi que les fissures.

Compositions : - le rez-de-chaussée : se trouve l'entrée de la villa par le jardin et composé d'un * hall qui représente un espace ouvrant sur l'entrée principale dune superficie de 12,5 m² consiste en un couloir pour l'accès aux étages, les murs du hall sont couverts par une faïence traditionnelle tunisienne. Le sol est en marbre Thala.

* un salon : qui représente un espace ouvrant sur un balcon donnant sur le jardin du coté par des grandes fenêtres au long du salon, le sol est en marbre Thala (Noisette Thala), le plafond en staff décoré par des formes traditionnelles.

* une chambre à coucher : d'une superficie de 29 m² donnant sur le jardin du coté par le balcon menant au salon, avec le sol en marbre Thala.

* une salle de bain : 9,6 m², les murs en faïence de moyenne qualité.

- Le Rez-de-jardin : on peut y accéder par le rez-de-chaussée et le jardin à l'arrière de la villa ainsi que par l'abri des voitures par des escaliers qui se trouvent au hall principal.

* un séjour et salle à manger : consiste en un espace ouvert donnant sur la terrasse et le jardin de la partie arrière d'une superficie de 18,6 m², le sol est en marbre Thala décoré par des petits carreaux de marbre italien (Rouge de Vérone).

* la cuisine : donnant sur une terrasse arrière ouvrant sur le séjour et la salle à manger, les murs en faïence de moyenne qualité, l'agencement est ordinaire et simple, il est en bois teinté.

- La Mezzanine : consiste en partie de l'étage à cause du décalage du niveau du sol, on trouve une pièce d'une superficie de 19,5 m² et un hall de 9 m², le sol est en granito marbre et équipée de tous les réseaux et du chauffage central. Le hall est meublé par une armoire en bois de 4 mètres.

- Le 1er étage : se compose d'un hall, un salon ouvrant sur des escaliers de 27 m², ouvrant aussi sur 3 chambres, une salle de bain et une petite cuisine.

La première pièce est une chambre à coucher principale de 26 m² ouvrant sur un balcon avec le sol en carrelage marbré et équipée du chauffage central.

La deuxième chambre à coucher d'une superficie de 12 m² ouvrant sur le balcon avec le sol en carrelage marbré et équipée du chauffage central.

La troisième chambre à coucher de 13,5 m² avec le sol en carrelage marbré et équipée du chauffage central.

Une petite cuisine de 5,8 m² avec les murs en faïence de moyenne qualité, l'agencement est ordinaire et simple, il est en bois teinté.

Une salle de bain de 8 m², les murs et le sol en faïence de moyenne qualité.

Les parts indivises revenant à la partie saisie Ouajdi Skhiri s'élèvent à 183,75 parts indivises de la totalité de l'immeuble objet du T.F. n°120553 Tunis qui est d'une superficie de 525 m² qui correspond à 525 parts (183,75 / 525).

Mise à prix : Après Réduction :

Trois cent vingt deux mille sept cent soixante dix Dinars (322.770.000) hors frais.

Date et lieu de vente : Après Report de l'audience :

Mardi 19 Août 2025 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Tunis.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

2025402528VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : La Société Tunisienne de Recouvrement de Créances. S.A., sise 52 avenue Habib Bourguiba Immeuble STB. Identifiant Unique n°0719413 J.

Créancière hypothécaire saisissante.

Partie saisie :

Touhemi Ben Mohamed Zgolli. C.I.N n°00824779,

* demeurant à la Rue Mokhtar Atia Nabeul.

* Domicile élu : 13 rue Imama Chafeii Korba - Nabeul.

* Domicile élu aussi : au cabinet de Maître Mehrez Bousalmi Avocat, Avenue Mohamed 5 Immeuble Jamila 8030 Grombalia, B.P. n°105.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000). Tél : 71 28 5959.

Immeuble objet de la vente :

Localisation du bien immobilier :

Le bien est situé dans le gouvernorat de La Manouba, dans la région de Borj H'didah. Il est accessible par la route Tebourba - Sidi Othman - Chouat, et se trouve sur la droite de la route régionale MC 50, au point kilométrique 8.

Le bien est entouré de terrains agricoles similaires à vocation agricole.

Situation immobilière :

L'immeuble se compose de deux parcelles de terrain agricole portant les numéros 35 et 37, inscrites au registre foncier de Tebourba sous le titre foncier n°20490 Manouba, dénommé "Larguech 1", d'une superficie totale de 256 610 m², divisée en 256 610 parts. La totalité du bien est la propriété de M. Touhemi Zoughli.

Composition de l'immeuble :

Selon le constat de l'expert désigné, il a été établi que le bien, objet du titre foncier n°20490 Manouba, comprend deux parcelles :

* Parcelle n°35 : Elle comporte deux habitations rurales d'environ 130 m² au total, inutilisables. Un entrepôt de 120 m². Un terrain agricole destiné aux grandes cultures, aux légumes d'été et d'hiver irrigués, ainsi qu'à quelques oliviers.

* Parcelle n°37 : Elle contient un bâtiment destiné à la réfrigération et à la conservation des fruits, composé de 8 chambres froides, qui ne sont pas fonctionnelles selon leur état au

jour du constat de l'expert. La superficie du bâtiment est d'environ 750 m².

Cette parcelle comporte également un puits de type sondage, un bassin d'eau, ainsi qu'un transformateur électrique.

Le reste du terrain est un sol agricole irrigué, apte aux grandes cultures et aux légumes d'été et d'hiver.

Etat actuel du bien :

D'après le constat sur le terrain de l'expert désigné, l'immeuble donne directement sur la voie publique, laquelle traverse les deux parcelles susmentionnées. Les constructions et installations sont dans un état impropre à l'usage et nécessitent des travaux supplémentaires de maintenance et de rénovation.

Mise à prix :

Deux millions cinq cent quatre vingt douze mille Dinars (2.592.000,000) hors frais.

Date et lieu de vente :

Mercredi 20 août 2025 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Manouba.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

2025402529VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude maître WAJDI MHIRI

Avocat à la cour de cassation

3, rue d'Estrées Lafayette - Tunis

Poursuivants : Société SOMELEC, M0002349 domiciliée à l'étude de l'avocat poursuivant.

Partie saisie : Société STRIT, Q0787599 demeurant au n°5, Rue des palmiers Sidi Rezig Mégrine - Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Wajdi Mhiri avocat à la cour de cassation, Rue d'Estrées n°3 Lafayette Tunis.

Immeuble saisi : Il s'agit des 205 parts / 6326 parts indivises appartenant au débiteur saisi dans l'immeuble dénommé FARGIYA objet du titre foncier n°528938 Nabeul consistant en un terrain nu, non aménagé. Les parts saisies consistent en un terrain d'une superficie totale de 205 m².

Mise à prix : Fixée à 77285,000 dinars, sans les frais qui seront fixés le jour de la vente.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 25 août 2025 à partir de 9 heures du matin à la chambre des criées du tribunal de première instance de Grombalia.

Observations : Pour plus d'information consulté le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Grombalia et à l'étude de l'avocat poursuivant. Tout participant aux enchères doit être assisté par un avocat et consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou un aval bancaire irrévocable et Pour les étrangers se munir d'une autorisation du gouverneur.

2025402530VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tel : 71280156

Fax : 71280092

MF : C 818492

Partie poursuivante : ARAB TUNISIAN BANK, S.A inscrite au R.C n°B167001997 sise à Tunis Son Avocat Elu Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Faouzi Ben Khemais Blangi, CIN 04605134, demeurant à Rue des Pêches, Le Bardo.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soient 12738/45837 parts revenant à la partie saisie dans le titre foncier Num : 125853 Tunis, dénommé «AVERSO SEDJOUMI II» d'une superficie de 45837 m², situé à Sejoumi, il s'agit d'un lot de terrain qui contient un bâtiment.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 8224312d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 18/8/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 2.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis 2.

2025402565VEPA1

Avis aux créanciers

Vente immobilière pour la 2ème fois au plus offrant

Faillite Sté Hôtel Younes

Siège social Bourj Cedria Soliman

Identifiant Unique : 0011746Y

En vertu de l'ordonnance sur requête n°258 rendue par le tribunal de première instance de Grombalia le 16/6/2025 le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges immobilier (hôtel Younes Medisea); Situé à Bourj Cedria Soliman et ce pour l'acceptation de l'offre le plus élevé avec le payement des frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement, frais de possession ...) qui sont à la charge de l'acheteur.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer deux cents dinars (200dt) non remboursable.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec Le Syndic de Faillite à son adresse 55 Khereddine Pacha 2ème étage bureau B2 Montplaisir - Tunis Tél : 24 608091 / 29377358.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente immobilière Sté HOTEL YOUNES»

- Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Youssef adresse 55 Khereddine Pacha 2ème étage bureau N°B2 Montplaisir - Tunis, au plus tard le 12/8/2025 (le cachet de la poste faisant foi).

2025402533VEPA2

Vente immobilière pour la 2ème fois au plus offrant

Faillite Sté OASIS

Siège social : HAMMAMET SUD

Identifiant Unique : 755340N

En vertu de l'ordonnance sur requête n°211 rendue par le tribunal de première instance de Grombalia au 16/6/2025. Le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges immobilier; Situé à Hammamet sud au bord de la route menant à la rue Moncef Bey et ce pour l'acceptation de l'offre la plus élevée avec le payement des frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement, frais de possession ...) qui sont à la charge de l'acheteur.

Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer deux cents dinars (200dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec Le Syndic de Faillite à son adresse 55 Khereddine Pacha 2ème étage bureau B2 Montplaisir - Tunis Tél : 24 60 80 91 / 29377358.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention ; «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente immobilière Sté OASIS»

- Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Youssef adresse 55 Khereddine Pacha 2ème étage bureau N°B2 Montplaisir - Tunis, au plus tard le 12/8/2025 (le cachet de la poste faisant foi).

2025402534VEPA2

Vente immobilière pour la 4ème fois au plus offrant Faillite

Sté Promotion Immobilière ENNAJEH

Siège social : Rue Sourour Chouchet Radés ben Arous

Capital de 150 000 dinars / SARL

Identifiant Unique : 0026488B

En vertu de l'ordonnance sur requête n°501 rendue par le tribunal de première instance de Tunis à la date du 12/6/2025. Le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges.

- 02 appartements

- 11 Bureaux

- 09 Locaux commerciaux

- 01 Espace Ouvert

Situé à la rue Sourour Chouchet Radés Ben Arous et ce pour l'acceptation de l'offre la plus élevée avec le payement des frais qui sont à la charge de l'acheteur.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer cent dinars (100dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec Le Syndic de Faillite son adresse 55 Khereddine Pacha 2ème étage bureau B2 Montplaisir - Tunis Tél : 24 60 8091/ 29377358.

L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente immobilière Sté Promotion Immobilière ENNAJEH»

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Youssef adresse 55 Khereddine Pacha 2ème étage bureau B2 Montplaisir- Tunis, au plus tard le 12 juin 2025 (le cachet de la poste faisant foi).

2025402535VEPA2

Société Maghreb Finance S.A

Siège social : Immeuble Yasmin Rue Lac Annecy les Berges du Lac 1053 La Marsa

Capital : 60.000.000 D

Identifiant unique : 1030710Z

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 01 en date du 24/6/2025, il a été décidé la nomination d'un comité des mandataires judiciaires pour la société Maghreb Finance S.A et ce par le maintient des Exmandataires Mr Mokhless Youssef et Mr Med Badiss ben Nasr et rajout du troisième mandataire judiciaire Mr Mokded Zoghlami sous le contrôle du juge commissaire Mme Khaoula Mehria.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judiciaires susmentionnés au centre Dorra bloc A 1er étage Bureau n°2 El Manar 3 Tunis (Tél 71.889.549).

2025402536VEPA2

Société Maghreb Financière Holding S.A

Siège social : Immeuble Yasmin Rue Lac Annecy les Berges du Lac 1053 Tunis

Capital : 49.000.000 D

Identifiant unique : 1066765H

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 01 en date du 24/6/2025, il a été décidé la nomination d'un comité des mandataires judiciaires pour la société Maghreb Financière Holding S.A et ce par le maintient des Ex-mandataires Mr Mokhless Youssef et Mr Med Badiss ben Nasr et l'ajout du troisième mandataire judiciaire Mr Mokded Zoghlami sous le contrôle du juge commissaire Mme Khaoula Mehria.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judiciaires susmentionnés au centre Dorra bloc A 1er étage Bureau n°2 El Manar 3 Tunis (Tél 71.889.549).

2025402537VEPA2

Clôture de liquidation

"L'IMMOBILIER TITRE FONCIER N°9250 Ben Arous"

En vertu de la décision judicaire rendu par le juge-commissaire de liquidation du Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 14/7/2025 l'affaire n°186 a été décidé la clôture de la dite liquidation.

Le liquidateur Ben Amor Abdelhakim (adresse : avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau N°112 Mannouba).

2025402546VEPA2

Nomination d'un administrateur judiciaire

Hôtel Machmoum - Yasmine Hammamet

IU : 0043059F

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 8/7/2025 sous n°612, M. Lotfi Khelifi a été nommé en tant qu'administrateur judiciaire chargé de la direction et la gestion de l'hôtel Machmoum exploité par la société de promotion Touristique et en tant que commissaire à l'exécution de la décision du cession du 15/3/2013 et ce, en remplacement de Mme Awatef Fitouri ainsi que la révocation de Habib Barboura de la direction de la société.

2025402550VEPA2

Clôture des travaux de liquidation de l'héritage de Feu Mohamed Gharbi

Baccar Souheil

Liquidateur et Administrateur judiciaire

30 rue Belhassen ben Chaabane

1005 El Omrane - Tunis

GSM : 98.350.601 / 20.455.650

En vertu de la décision rendue par le juge commissaire dans l'affaire de liquidation de l'héritage de Feu Mohamed Gharbi datant du 19/6/2025 (affaire n°543 - Tribunal de 1ère instance de Tunis 1), il a été décidé la clôture des travaux de liquidation, la main levée du liquidateur et d'archiver le dossier.

2025402555VEPA2

Clôture des travaux de liquidation de l'héritage de feu Omar Akerima

Baccar Souheil

Liquidateur et Administrateur judiciaire

30 rue Belhassen ben Chaabane

1005 El Omrane - Tunis

GSM : 98.350.601 / 20.455.650

En vertu de la décision rendue par le juge commissaire dans l'affaire de liquidation de l'héritage de Feu Omar Akerima datant du 15/7/2025 (affaire n°251 - Tribunal de 1ère instance de Tunis 1), il a été décidé la clôture des travaux de liquidation, la main levée du liquidateur et d'archiver le dossier.

2025402556VEPA2

Jugement de faillite - N°1009

Vente avion TECNAM P200JF

SOCIETE MEDITERRANEAN FLIGHT SCHOOL «SA» en Faillite

Siège social : Rue Hbayliya, 2210 - Tozeur

Identifiant unique : 1419274E

Suite à l'approbation du tribunal de première instance de Tunis le 14/7/2025 et l'autorisation pour le Syndic de la faillite d'effectuer les démarches judiciaires pour céder l'avion TECNAM P200JF appartenant à la SOCIETE MEDITERRANEAN FLIGHT SCHOOL «SA» en faillite.

Le Syndic de la faillite informe tout intéressé de retirer le cahier des charges contre la somme non restituable de 400 dinars. Les offres doivent être remises au bureau du Syndic de la faillite M. Aymen FEJJI dans une enveloppe fermée ne mentionnant que la mention «Ne pas ouvrir vente de l'avion TECNAM P200JF - 0112025»

A noter que l'avion objet de la vente est détaillée dans le cahier des charges préparé à cet effet.

Le dernier délai de remise des offres au bureau du Syndic de la faillite M. Aymen Fejji est fixé pour le lundi le 22 septembre 2025 à 13 heures. Le cachet du bureau d'ordre du cabinet fait foi. Toute offre parvenue après cette date sera refusée.

Pour tout renseignement ou pour consulter l'avion objet de la vente, veuillez-vous adresser au cabinet du Syndic de la faillite M. Aymen FEJJI sis au, 01 Rue Lamine Echebbi - Résidence ESSALEM - Bureau B.1.1 - Ennaser 2 - Ariana.

Sachant que l'examen de l'avion se déroule sur rendez-vous fixé à l'avance avec le syndic de la faillite.

Tél : 70.830.038 / E-mail : afejji.expert@gmail.com

2025402562VEPA2

Appel d'offre

Cession d'un bien immobilier de la société «General Cake»

Capital : 2.260.000TND

Siège social : Lot 106 Z.I Meghira 2 - Fouchena

MF : 964642P

Le Contrôleur de justice de la Société General cake BADREDDINE AIFA lance un avis d'appel d'offre pour la cession totale d'un bien immobilier de la dite société et l'acceptation de l'offre la plus élevée suite à la décision de son excellence la chambre du conseil au tribunal de première instance de ben Arous et son aval relatif au cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre, et voulant prendre un rendez-vous de visite est invité à se présenter au bureau de contrôleur de justice Maître AIFA BADREDDINE sis à la Rue Aboubaker al Bokri oxer 2 - étage 3 - B 3.5 - Montplaisir - Tunis Tél : 71 906068/23322507

- Date limite : au plus tard le 19/9/2025 (le cachet de la poste faisant foi).

2025402575VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DENIM AUTHORITY

Société anonyme

Au capital de 4.250.400 Dinars

Siège social : Boulevard du Martyr Oussama Chakroun 7070 Ras Djebel Tunisie

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 003310 A

Matricule fiscal : 003310A A M 000

Messieurs les actionnaires de la société Denim Authority sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mercredi 27 août 2025 à 10h au siège social, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

- Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

- Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

- Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège social durant le délai légal.

2025402532SANB3

Convocation à l'assemblée générale du 14 août 2025

ABB MAGHREB SERVICES SA

Société anonyme

Au capital de 1032500 USD

Rue Feuille d'Erable, résidence les Merveilles du Lac, Bloc B, appart B1-2. Les Berges du Lac II 0312013P

Le conseil d'administration a décidé de convoquer les actionnaires de la société ABB MAGHREB SERVICES SA à une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 14/8/2024 à 11 heures au siège de la société sis à la Rue Feuille d'Erable, résidence les Merveilles du Lac, Bloc B, appart B1-2, Les Berges du Lac I, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des délais et modalités de convocation;

2- Révocation des membres du Conseil d'administration et nomination des membres du nouveau Conseil d'administration;

3- Prise d'acte du non enregistrement de certaines transactions auprès de la BVMT et annulation des résolutions de prise d'actes desdites cessions;

4- Ratifications des décisions des assemblées prises par les cessionnaires dont les transactions n'ont pas été enregistrées auprès de la BVMT ;

5- Pouvoirs pour les formalités.

2025402542SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2025

SOCIETE GAMMARTH LEISURE COMPANY

Société anonyme

Au capital de 34.000.000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins 1002, Tunis

Identifiant Unique : 1387070/R

Numéro d'Affiliation CNSS : 661293-44

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 16 Juillet 2025, Messieurs les actionnaires de la SOCIETE GAMMARTH LEISURE COMPANY sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mercredi 20 août 2025 à 10 Heures au siège social sis au 14, Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins 1002, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur l'activité de la Société Gammarth leisure Company durant l'Exercice 2024.

3. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

4. Ratification de l'autorisation du Conseil d'Administration pour la conclusion d'un contrat de crédit bancaire et constitution, à cet effet, de sûretés réelles.

5. Ratification de l'autorisation du Conseil d'Administration pour la vente de Bureaux et de places de Parking.

6. Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

7. Affectation du Résultat de l'Exercice 2024.

8. Quitus aux Administrateurs.

9. Pouvoir pour accomplir les formalités de publication légale.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de la SOCIETE GAMMARTH LEISURE COMPANY sis au 14, Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins 1002, Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2025402560SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COOPERATIVE DES MANUTENTIONNAIRES DU MARCHE DU GROS BIR EL KASSAA BEN AROUS

COOPMAG

MF : 0036149NM000

CNSS : 34039-89

Messieurs les Coopérateurs de la coopérative des manutentionnaires du marché du gros de Bir El Kassaa, COOPMAG, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le dimanche 26 octobre 2025 au siège social à partir de 9 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election des membres du conseil d'administration

Les Coopérateurs remplissant les conditions prévues par des statuts et le règlement interne de la COOPMAG peuvent retirer le dossier de candidature durant la période du 9 au 17 octobre 2025 pendant les horaires administratifs. Le dossier de candidature devra être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste à l'adresse du siège social de la COOPMAG, le dernier délai d'envoi de la demande de candidature est fixé au 20 octobre 2025.

2025R02142SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mme Samira Zakir Ep Oudira Mosbah, Titulaire de la CIN n°03183271 délivrée le 19/01/2012, selon procuration N°157/05M annonce la perte de titre de propriété n°09/19510 du titre foncier n°85592 Ariana sis à El Mnihla 2 Gouvernorat Ariana.

2025R02150DIVD2

Avis

M. Rchid Smaoui déclare la perte du titre de propriété de 26 pieds d'oliviers située bouladhieb Sfax il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X00964DIVD2

Déclaration de perte

Mr. Walid Al Achim titulaire de la carte d'identité nationale n°05421392 délivrée le 21/5/2018, déclare avoir perdu son titre de propriété n°01/13008 titre foncier n°169653 Tunis.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 11 juillet 2025.

2025402548DIVD2

Avis au public

Monsieur Maher Zahar déclare avoir perdu le «SANAD de Propriété» numéro 01/16399, concernant les parts détenues par feu Mohamed Taoufik Zahar relatif au titre Foncier numéro 142104 à Tunis, sis à la Marsa.

Cet avis est fait conformément à l'article 364 du code des droits réels, pour tous fins utiles.

2025402549DIVD2

Perte d'un Titre de propriété

Madame Emna Bent Mohamed El Adel Majoul, titulaire de la CIN n°04770141 annonce la perte du Titre de propriété n°08/51089 Médenine objet du Titre Foncier n°44589 Médenine et Titre de propriété n°08/43948 Médenine objet du Titre Foncier n°20362 Médenine sis à Médenine Jerba selon déclaration sur l'honneur à la municipalité de la Marsa du 16/07/2025.

2025402563DIVD2

Perte d'un Titre de propriété

Madame Nedia Bent Mohamed El Adel Majoul, titulaire de la CIN n°04771049 annonce la perte du Titre de propriété n°08/51002 Médenine objet du Titre Foncier n°41941 Médenine sis à Médenine Jerba selon déclaration sur l'honneur à la municipalité de la Marsa du 16/7/2025.

2025402564DIVD2

تعاونية التأمين للتعليم
Mutuelle Assurance de l'Enseignement

La Mutuelle Assurance de l'Enseignement, assureur de la famille et de l'entreprise
Plus de 60 ans au service de ses adhérents

Les Etats Financiers au 31/12/2024

(EN DINARS)

ACTIF DU BILAN	Montant brut	Amort. & Provisions	Montant net	Montant net Au
		31/12/2024		31/12/2023
Actifs incorporels	5 501 530	2 806 760	2 694 770	2 197 569
Actifs corporels d'exploitation	26 243 045	18 827 492	7 415 554	7 195 631
Placements	529 532 522	30 212 202	499 320 320	458 519 888
Part des réassurreurs dans les provisions techniques	19 437 096	0	19 437 096	13 303 044
Créances	122 014 511	34 518 696	87 495 815	62 416 318
Autres éléments d'actif	46 415 944	2 421 672	43 994 273	51 134 116
TOTAL	**749 144 649**	**88 786 822**	**660 357 827**	**594 766 566**

PASSIF DU BILAN	Montant net Au	Montant net Au
	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres		
Capitaux propres avant résultat	111 825 989	110 595 305
Résultat de l'exercice	5 488 824	250 688
Capitaux propres avant affectation	**117 314 813**	**110 845 992**
Passif	**543 043 015**	**483 920 574**
Provisions pour risques & charges	2 836 668	2 292 314
Provisions techniques brutes	470 735 601	420 665 972
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	18 493 416	13 398 736
Autres Dettes	37 095 611	32 584 648
Autres passifs	13 881 719	14 978 902
TOTAL	**660 357 827**	**594 766 566**

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	Opérations Brutes	Cessions/Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
		31/12/2024		31/12/2023
Primes acquises	186 552 680	22 177 026	164 375 654	147 696 160
Produits de placements alloués,transférés de l'état de résultat	33 670 775		33 670 775	27 733 016
Autres produits techniques	7 029 867		7 029 867	7 954 901
Charges de sinistres	138 413 360	5 935 682	132 477 678	119 337 956
Variation des autres provisions techniques	-835 958		-835 958	-4 597 864
Frais d'exploitation	56 969 108	8 289 229	48 679 879	46 900 190
Autres charges techniques	20 180 304		20 180 304	19 465 968
TOTAL	**12 526 508**	**7 952 115**	**4 574 393**	**-6 917 902**

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	Opérations Brutes	Cessions/Rétrocessions	OpérationsNettes	Opérations Nettes
		31/12/2024		31/12/2023
Primes émises et acceptées	17 034 657	359 869	16 674 788	16 498 925
Revenus des placements	4 458 154	0	4 458 154	3 489 304
Charges de sinistres	10 020 684	241 356	9 779 328	12 525 643
Variation des autres provisions techniques	114 079	0	114 079	-26 663
Frais d'exploitation	3 926 687	1 387	3 925 300	5 778 379
Autres charges techniques	0	0	0	0
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	1 219 269	0	1 219 269	514 467
Produits de placements alloués,transférés à l'état de résultat non technique				
TOTAL	**6 212 092**	**117 127**	**6 094 965**	**1 196 403**

تعاونية التأمين للتعليم
Mutuelle Assurance de l'Enseignement

La Mutuelle Assurance de l'Enseignement, assureur de la famille et de l'entreprise
Plus de 60 ans au service de ses adhérents

Les Etats Financiers au 31/12/2024

ETAT DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023
Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	4 574 393	-6 917 902
Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	6 094 965	1 196 403
Produits des placements	47 565 303	33 043 620
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	0	0
Charges des placements	13 894 528	5 310 604
Produits de placements alloués,transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	33 670 775	27 733 016
Autres produits non techniques	1 066 728	7 616 283
Autres charges non techniques	1 156 674	1 210 255
Résultat provenant des activités ordinaires	**10 579 411**	**684 529**
Impôts sur le résultat	5 090 588	433 841
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	**5 488 824**	**250 688**
Gains extraordinaires	0	0
Pertes extraordinaires	0	0
Résultat net de l'exercice	**5 488 824**	**250 688**
Effets des modifications comptables	**-1 067 338**	-1 429 338
Résultat net de l'exercice après modification comptable	**5 488 824**	**250 688**

A6: Le tableau des engagements reçus et donnés	31/12/2024	31/12/2023
Engagements reçus	0	141 000
Engagements donnés		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation	30 986 570	30 096 694
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-40 569 432	-20 085 345
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	979 997	-318 883
Variation de la trésorerie	**-8 602 865**	**9 692 467**
Trésorerie du début de l'exercice	**21 690 246**	**11 997 778**
Trésorerie de la fin de l'exercice	**13 087 380**	**21 690 246**

2025R02153BCFA5